

Derrière son slogan d'une voie professionnelle « *d'excellence et d'avenir* » Jean-Michel Blanquer poursuit, avec entêtement, son œuvre de démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. En juin 2022, les élèves passeront la première session du Bac pro issu de la transformation de la voie professionnelle. Cette contre-réforme remet largement en cause les contenus disciplinaires enseignés et déjà des adaptations ont été nécessaires pour en atténuer les effets. Si elle réduit le niveau de qualification des élèves tout en amenuisant leurs chances de poursuite d'études, elle a également un impact très fort sur les conditions de travail des personnels. Par ailleurs le renforcement de parcours individualisés et l'introduction de la mixité des publics obligent les enseignant·es à des adaptations qui se révèlent être de véritables casse-têtes. La menace d'annualisation des services et l'augmentation de la charge de travail en sont les deux principales conséquences pour les personnels. Les collègues ne s'y retrouvent plus et beaucoup s'interrogent sur la perte de sens de leur métier. **Seule une mobilisation d'ampleur permettra d'endiguer ce démantèlement, n'attendons plus pour nous faire entendre !**

Blanquer face au mur de la réalité

La réforme Blanquer s'est traduite par une réduction des heures disciplinaires. Les dispositifs de co-intervention et de chef-d'œuvre réduisent encore le temps de formation. Pour l'année 2021-2022, l'aménagement de la co-intervention en terminale témoigne de l'essoufflement de ce dispositif et va renforcer encore plus la mise en concurrence des disciplines. Cette modification confirme les analyses de la CGT, **les dispositifs imposés par le ministre (co-intervention et chef-d'œuvre) sont des échecs.**

Cette réforme est aussi comptable. En AGOrA, le plan social se poursuit. Dans les lycées professionnels, de nombreux postes sont supprimés et partiellement remplacés par des heures supplémentaires. L'autonomie des établissements permet la transformation en HSE des heures dévolues au chef-d'œuvre. Cette multiplication des HSE est une attaque de plus contre le statut et un pas supplémentaire vers l'annualisation.

Nous avons d'autres ambitions pour la voie pro !
Pour compenser les deux années précédentes perturbées, nous avons des exigences pour cette année scolaire !

Grenelle : la dérive libérale !

- ✓ Revalorisations insuffisantes, recours à l'indemnitaire source d'inégalités, contreparties exigées, statuts menacés...
- ✓ Création de hiérarchies intermédiaires et dérive managériale ; caporalisation
- ✓ Concurrence entre collègues développée, multiplication des postes à profil...

La CGT refusera toute tentative de s'attaquer aux statuts des personnels, d'augmenter leur charge de travail et de dégrader encore un peu plus leurs conditions de travail.

Famille de métiers : dernière vague

À cette rentrée 2021, se met en place la dernière vague de « familles de métiers ». Il s'agit en 2nde pour les enseignant-es de concevoir et d'aborder les compétences communes et transversales aux différentes spécialités. Ce dispositif réduit d'un an la formation effective à une spécialité. Beaucoup de professions expriment leurs craintes de voir les élèves perdre une année de professionnalisation. Cela va accentuer la concurrence entre établissements et entre spécialités. À moyen terme, les familles de métiers risquent de générer des regroupements de sections, y compris en enseignement général, des diminutions de capacité d'accueil, des suppressions de postes...



De plus, ces familles de métiers dégradent l'orientation des élèves. En fin de seconde, leur choix est très contraint par la carte des formations de l'établissement. La suppression, depuis des années, de nombreuses spécialités dans les lycées professionnels ne permet pas un choix véritable. **L'orientation est moins lisible et encore plus subie.**

Par ailleurs, cette nouvelle réduction du temps de formation professionnelle ne s'applique que pour les élèves de la voie scolaire. Les familles de métiers ne sont pas obligatoires dans les formations en apprentissage. C'est un avantage supplémentaire en faveur de l'apprentissage.

La CGT dénonce cette désécialisation des formations et la réduction du temps de formation dans la voie scolaire qui dégradent l'insertion professionnelle, mais aussi les possibilités de poursuites d'études des élèves.

Modules en terminale

En terminale, sur la totalité des heures d'accompagnement personnalisé, deux modules se mettent en place « Insertion professionnelle » ou « Poursuite d'études ». À l'issue de la classe de première, le conseil de classe procède à un positionnement pédagogique de l'élève en lien avec son projet d'orientation et énonce des préconisations concernant le choix du module de terminale. Même si ce choix est réversible en début d'année de terminale, il y a un risque de rendre l'élève prisonnier-ère d'une sélection précoce.

Des « vadémécums » présentent les deux modules :

Le module de préparation à l'insertion professionnelle :

- Se connaître et valoriser son profil (diagnostiquer et valoriser ses compétences)
- Développer ses capacités d'adaptation (compétences transversales, mobilité)
- Comprendre l'environnement économique pour mieux s'y insérer (connaître ses droits, se préparer à la mobilité, connaître le monde économique).

Le module de préparation à la poursuite d'études

- S'autoévaluer en apprenant à se connaître, à faire le bilan de ses compétences
- Se projeter dans l'enseignement supérieur et préparer la procédure Parcoursup
- Envisager à terme son insertion professionnelle
- Améliorer « sa mobilité » et à terme son « employabilité »

La CGT dénonce ce nouveau tri qui fait porter toute la responsabilité de leur réussite sur les élèves et toute la charge de l'orientation sur les équipes. Elle revendique la restitution de moyens disciplinaires pour une voie professionnelle qui permette l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études au choix de l'élève.

Les diminutions des horaires disciplinaires fragilisent l'insertion professionnelle et les poursuites d'études pour les élèves. Les dispositifs de co-intervention et de chef-d'œuvre réduisent encore le temps efficient de formation. Pour les PLP, cela se traduit par une dégradation des conditions de travail, mais surtout une perte de sens du métier.

Conditions de travail : travailler plus sans gagner plus !

Le métier de PLP est basé sur le partage des savoirs et savoir-faire, mais peu à peu, le ministère le transforme en animation de dispositifs et en personnel corvéable à merci !

La charge de travail liée en grande partie à ces dispositifs de la « Transformation de la Voie Professionnelle », à la réécriture des référentiels en blocs de compétences, à la mise en place du Livret Scolaire du Lycée (LSL) est indéniablement en augmentation. Du temps pour la concertation inclus dans les 18h des obligations de service (co-intervention, chef d'œuvre) est absolument nécessaire. La contrainte de ces dispositifs dans la construction des emplois du temps finit par augmenter le nombre d'heures de présence au lycée de manière significative. Les HSE, imposées parfois aux collègues d'enseignements généraux pour intervenir dans le chef-d'œuvre ou en AP, viennent s'ajouter aux 18 + 2 au détriment du nombre de postes qui ne cesse de diminuer. Le partage des services entre plusieurs établissements va devenir récurrent avec toutes les incidences qui en découlent : fatigue, vie de famille chahutée, isolement dans le travail... La perte de sens du métier devient de plus en plus une réalité.



Le saupoudrage de connaissances faute d'avoir les moyens en nombre d'heures disciplinaires, les dispositifs comme les « colorations » de certains bac pro qui sont à réaliser sans moyens supplémentaires, les Formations Complémentaires d'Initiative Locale (FCIL) à développer mais remises en cause tous les ans parachèvent le tableau peu encourageant du métier de PLP ! Quant aux formations ... elles sont uniquement consacrées au partage du travail de réflexion émanant des enseignant-es et le tout supervisé par des IEN à court d'idées !

Avec la CGT redonnons du sens au métier de PLP Regagnons du contenu pour les diplômés professionnels Regagnons des moyens pour les formations

En finir avec la précarité !

40% des enseignant-es des disciplines professionnelles sont des non-titulaires, ils-elles sont également nombreux-ses en enseignement général. Ils-elles sont rémunéré-es sur une grille indiciaire très basse et leur évolution de carrière est lente et aléatoire. Certain-es ont un temps partiel subi et ne sont pas rémunéré-es durant les vacances. Cette rentrée, trop de collègues sont toujours en attente d'affectation, et beaucoup de CDD ont été « remerciés » par lettre-type (2600 dans l'académie de Créteil, 1500 à Versailles). Ces personnels vont subir de plein fouet la réforme de l'assurance chômage et être victimes de l'engrenage infernal des trop-perçus. **Il faut s'attaquer à cette précarité et titulariser, sans condition de concours ou de nationalité, l'ensemble des contractuels-les.**

Apprentissage : attention danger !

Le gouvernement, aveuglé idéologiquement, continue, au mépris des réalités, à favoriser l'apprentissage dans sa politique pour la formation professionnelle. Le lycée professionnel est pourtant la solution. En effet, il scolarise tous·tes les jeunes contrairement à l'apprentissage qui est discriminatoire. Alors que sous statut scolaire, on réussit mieux, on s'oriente mieux, on poursuit mieux ses études. Même l'insertion professionnelle est meilleure à long terme pour les jeunes qui ont eu une formation initiale sous statut scolaire.

Malgré les aides supplémentaires reconduites pour les entreprises (5 000€ pour un·e mineur·e, et 8 000€ pour un·e majeur·e), des dizaines de milliers de jeunes se retrouvent sans contrat. **Alors que plus d'un milliard a été dépensé pour la promotion de l'apprentissage, la voie professionnelle scolaire se contente d'effets d'annonce et de miettes ! La CGT Educ'action exige toujours un véritable plan d'urgence pour la voie professionnelle !**

Inser'Jeunes publicité mensongère

Pendant la crise sanitaire et sociale, le gouvernement a continué sa politique de destruction de la formation professionnelle. L'Éducation nationale et le ministère du Travail ont lancé un nouveau site « inser'jeunes ». Pour chaque formation envisagée, ce nouveau site met principalement en avant les taux d'insertion à court terme (dont on sait pourtant qu'ils sont biaisés en faveur de l'apprentissage). De nombreuses données sont invisibilisées, notamment les taux de rupture de contrat.

Mixité : danger !

La CGT Educ'action met en garde contre la mise en œuvre du mixage des publics au sein de la voie professionnelle. Il ne pourra se faire massivement qu'en annualisant le temps de travail des PLP.

EXIGEONS UN PLAN D'URGENCE POUR LA VOIE PRO !

- ◆ **abrogation de la réforme, suppression des dispositifs (chef-d'œuvre, co-intervention et famille de métiers) et restitution des heures disciplinaires ;**
- ◆ **réduction des effectifs : 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP ; des moyens pour doubler ;**
- ◆ **utilisation des heures d'AP pour l'enseignement disciplinaire ;**
- ◆ **recrutement massif d'enseignant·es, de personnels de santé et sociaux, d'AED et d'AESH...**
- ◆ **titularisation immédiate de tous·tes les contractuel·les sans conditions de concours ni de nationalité ;**
- ◆ **réintégration des lycées dans une carte élargie de l'Éducation Prioritaire ;**
- ◆ **revalorisation salariale immédiate de 400 €, hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires ;**



L'intérêt de la voie pro et des PLP : la CGT !